

**PROJET DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU  
PATRIMOINE DU FOUTA DJALON (GUINEE) :  
LA MOSQUEE HISTORIQUE DE LELOUMA**

**RAPPORT DE MISSION DE SENSIBILISATION ET DE TRAVAIL  
AVEC LES PARTIES PRENANTES  
12 – 18 novembre 2012**



Francis Doudou, 2008

***Coordonnées des membres de l'équipe :***

Ismailou Baldé, Coordinateur du pôle formations et recherches de l'EPA, ([ib@epa-prema.net](mailto:ib@epa-prema.net))  
Mamadou Diallo, mandataire de la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma, ([amkdiallo@gmail.com](mailto:amkdiallo@gmail.com)).

Juin 2013

# Sommaire

Avant-propos

1- CONTEXTE .....	3
2- PREPARATION .....	4
3- DEROULEMENT DE LA MISSION (mardi 13 – jeudi 15 novembre 2012).....	5
3.1- Visite du site .....	5
3.2- Séances d'échanges avec les communautés : .....	7
3.3- Restitution et validation des différentes propositions .....	8
4- MEMBRES DES STRUCTURES MISES EN PLACE .....	12
5- CONFERENCE DE SENSIBILISATION SUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE A L'ABE (samedi 18 novembre 2012) .....	13
6- ROLES DE MM. BALDE ET DIALLO ET DE LEURS INSTITUTIONS .....	14
7- RECOMMANDATIONS .....	14
7.1- Recommandations Générales .....	14
7.2- Recommandations particulières .....	15

## Avant propos

Ce document accompagne un intérêt croissant pour le patrimoine du Fouta Djallon, massif montagneux et formation politique précoloniale dont la majeure partie se trouve de nos jours en République de Guinée.

Ce rapport de mission illustre les préoccupations contemporaines des fidèles d'une mosquée édifée au XVIII<sup>e</sup> siècle : comment préserver et mettre en valeur le patrimoine rare qu'ils protègent depuis quatre décennies ? Quelles options choisir au regard des standards patrimoniaux internationaux ?

Pour répondre à ces questions, la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma a approché l'Ecole du Patrimoine Africain-EPA<sup>1</sup> en 2012. Dans le cadre de son mandat, cette institution a délégué M. Ismailou Baldé, Coordinateur du Pôle formations et recherches et par ailleurs fin connaisseur de la région. Sa mission consistait à livrer un diagnostic et accompagner la Ligue Islamique, les autorités et les fidèles de Lélouma dans leur démarche patrimoniale.

Sollicitée par El Hadj Abdoulaye Diallo en sa qualité de Secrétaire préfectoral de la Ligue Islamique, la mission a bénéficié de son précieux concours. En raison de son décès survenu le 12 décembre 2012, nous souhaitons rendre hommage à ses efforts en faveur de la protection du patrimoine islamique.

Ainsi, la mission a rencontré un excellent accueil et les autorités lui ont donné un suivi prometteur. Ceci s'est traduit le 26 décembre 2012 par l'adoption d'un arrêté du conseil de la Commune Urbaine de Lélouma classant la mosquée sur la liste des biens culturels sous sa juridiction.

Au vu de cet intérêt local pour le patrimoine, l'EPA est heureuse de mettre son savoir-faire et son expérience au service de ce projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine islamique de Guinée.

Fallo Baba KEITA  
Directeur de l'EPA

---

<sup>1</sup> L'EPA est un établissement universitaire jouissant du statut d'organisation internationale au Bénin. Spécialisé dans la conservation et la médiation du patrimoine culturel tangible et intangible, les activités de l'EPA couvrent les 26 pays d'Afrique subsaharienne francophone, hispanophone et lusophone.

# 1- CONTEXTE

Lieux de culte et de pouvoir, les mosquées formèrent de 1725 à 1897 la trame religieuse, administrative et politique de la confédération théocratique (Alsilaamaku) du Fouta Djalon.

Apparues au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur architecture illustre la symbiose de deux cultures. Le plan carré aurait été importé du Macina (Mali) par les Peuls musulmans alors que la toiture conique en chaume était le fruit du savoir faire local des artisans Djalonké.

La mosquée de Lélouma aurait été édifée en 1744 alors que s'affirmait peu à peu l'ordre théocratique instauré par les figures fondatrices du Fouta Djalon. L'une d'entre elles, Karamoko Alfa mo Labé (1692-1772), fut en partie à l'origine de l'édification de la mosquée. En effet, il créa l'entité administrative de Lélouma qu'il confia à son petit-fils, Modi Ousmane Tanou.

Après divers sites d'emplacement, la mosquée fut construite dans le quartier de Pétel. Le lieu de culte occupait une position centrale dans le chef-lieu d'une petite province (comptant les subdivisions de Diala, Djinkan, Tianguel Dikko et Pétel) désignée sous le nom de Lélouma.

Du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1959, la mosquée de Lélouma apparaissait comme une imposante case en chaume d'une hauteur estimée entre 8 et 10 mètres. La toiture offrait l'aspect de couches de paille superposées en volant circulaires étagées jusqu'à un cône situé au sommet.

Cet édifice était situé dans un complexe religieux comprenant notamment une estrade en bois (faisant office de minaret), un lieu de réunion (petite case attenante) ainsi qu'un cimetière réservé aux personnalités religieuses.

L'aspect du complexe religieux fut singulièrement modifié en 1959. En effet, l'abandon de la toiture en chaume au profit de la tôle modifia le plan de la mosquée historique qui devint carrée et perdit une partie de sa hauteur. Toutes ces modifications allaient de pair avec l'émergence progressive d'une conscience patrimoniale.

Ainsi, en 1974, quand débuta la construction d'une mosquée moderne en ciment, les autorités islamiques et les fidèles décidèrent de conserver l'édifice historique. Le début des travaux coïncida avec le don de terrains à la mosquée par certains propriétaires de concessions voisines.

Après les études architecturale et historique réalisées en 2008 par l'architecte Françoise Doutreuwe et l'historien Bernard Salvaing, la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma a souhaité compléter cette précieuse expertise par celle de professionnels du patrimoine africains. Afin de poursuivre les démarches de sauvegarde de la mosquée et pour lui trouver un usage approprié, elle a sollicité l'assistance technique de l'EPA.

Le concours de l'EPA a permis l'organisation d'une mission de sensibilisation et de planification des activités liées à la volonté des fidèles de Lélouma. Cette activité a été menée par M. Ismaïlou Baldé, natif du Fouta Djalon.

En recourant aux mots et concepts de cette région complétés par ceux de la discipline du patrimoine, elle a rendu possible la présentation à la Ligue Islamique Préfectorale des options conformes à sa volonté.

## **2- PREPARATION**

### **Méthode**

Six mois avant la mission, Ismaïlou Baldé et Mamadou Diallo ont consulté informellement certains ayant droits de la mosquée et des professionnels du patrimoine guinéen avant d'arrêter les objectifs de la mission requise par la Ligue Islamique Préfectorale.

### **Objectifs**

En raison de la brièveté du séjour et des vœux des fidèles, la mission visait à :

- Renforcer la sensibilisation de la population à la sauvegarde de la mosquée et accroître sa notoriété officielle ;
- Etudier avec les communautés les actions urgentes de sauvegarde et de mise en valeur du bien dans le respect des pratiques et traditions liées à son utilisation ;
- Suggérer un planning de mise en œuvre des actions retenues incluant notamment la levée de fonds et le démarrage des travaux de sauvegarde.

## **3- DEROULEMENT DE LA MISSION**

### **Méthode :**

Le patrimoine de Lélouma s'inscrit dans une politique nationale et un contexte culturel. Les entretiens à Conakry, Mamou puis Labé ont accru la notoriété de l'initiative patrimoniale tout en recueillant conseils et remarques des principales parties prenantes concernées par son succès.

### **Déroulement :**

Une série de rendez-vous a permis d'expliquer les objectifs du projet aux institutions compétentes. Il s'agit entre autres :

□ à **Conakry** (lundi 12 novembre) : des autorités nationales en charge du patrimoine (M. Mamadi Koba Camara, Directeur National du Patrimoine Culturel et Historique et Hadja Kadé Seck, Directrice générale du Musée National de Guinée). L'initiative a reçu l'adhésion et les conseils des autorités sus mentionnées. Un entretien avec un historien du Fouta Djalon grand connaisseur de sa vie religieuse et de sa civilisation a permis de disposer de précieuses suggestions méthodologiques.

□ En Moyenne Guinée (**Fouta Djalon**) (mardi 13 – samedi 17 novembre 2012)

des autorités traditionnelles, religieuses et administratives de Mamou (issues de Timbo, ancienne capitale du Fouta théocratique), de Labé (chef-lieu de la région administrative de Labé, dont dépend la Préfecture de Lélouma) et de Lélouma (chef-lieu de la préfecture abritant le bien patrimonial justifiant la présente mission).

□ Ensuite, la phase pratique de la mission (mercredi 14 et jeudi 15 novembre) a consisté en la visite du site de la mosquée historique de Lélouma et l'organisation de séances d'échanges avec les communautés, conclues par une réunion de restitution et de validation des différentes propositions

### **3.1- Visite du site**

Lors de l'entretien initial avec les parties prenantes impliquées dans l'usage et la gestion de la mosquée historique, l'équipe a effectué une visite du bien et du complexe religieux<sup>2</sup> dans lequel il s'inscrit. Cette reconnaissance s'est déroulée en compagnie des muezzins, d'un des imams de la mosquée, du chef de quartier de Pétel<sup>3</sup> et d'autres notables représentant les différents lignages du lieu.



*Vue générale de la mosquée historique.. Cliché Ismaïlou Baldé, 2012*

Il ressort de cette visite que :

- le bien a une valeur historique indéniable ;
- la forme architecturale et la décoration intérieure sont très originales et de plus en plus rares en Guinée<sup>4</sup>;
- les ouvrages en bois (poutres et plafonds) sont endommagés par des insectes, notamment les termites ;
- les murs et le plancher sont dégradés sous l'effet conjoint de l'humidité et des rongeurs (souries, rats, ...) ;
- la charpente et la toiture en tôles, dégradées, présentent des affaissements et des corrosions responsables d'infiltrations d'eaux de pluies.

---

<sup>2</sup> Le complexe religieux compte la mosquée historique, la mosquée moderne, des sépultures de personnalités religieuses, des dépendances liées à la pratique du culte (ablutions) ainsi que des espaces non construits plantés d'arbres ou recouverts de graviers (nguéro).

<sup>3</sup> Pétel est l'un des 7 quartiers de la commune urbaine de Lélouma, dont 3 sont urbains (Diala, Kénéry et Pétel) et 4 sont périurbains (Damboudhé, Djinkan, Poyé et Sanama).

<sup>4</sup> Depuis la deuxième moitié des années 1980, la construction de nombreuses mosquées s'est traduite par la destruction des édifices anciens. Les fidèles attachant plus d'importance à l'emplacement des mosquées qu'à leur valeur matérielle, une importante partie du patrimoine bâti religieux a disparue.



*Attaque du bois (de téli) du plafond par les termites Dégradation du plancher. Ismaïlou Baldé, 2012*

### **3.2- Séances d'échanges avec les communautés :**

Après les traditionnelles prises de contacts, l'équipe a exposé les objectifs de sa mission aux représentants des fidèles désignés par la Ligue Islamique Préfectorale.

En s'adressant à eux, elle a souhaité recueillir des propositions concrètes concernant le modèle de conservation et le type d'activités à prévoir pour le fonctionnement du bien. Il a été rappelé que ces activités devaient compléter celles qui se tiennent dans la grande mosquée.

Ces échanges ont confirmé l'adhésion des populations à la décision de sauvegarde prise en 1974<sup>5</sup>.

Cet acquit nous a permis de concentrer notre collaboration sur les modalités d'une conservation conforme à l'usage de la mosquée envisagé par ses ayants droit.

Ceci doit toutefois s'effectuer en respectant les standards nationaux et internationaux du secteur du patrimoine.



*Vue générale de l'ensemble du site depuis son entrée principale. Ismaïlou Baldé, 2012*

Ainsi, deux groupes de travail composés de responsables de la gestion du bien patrimonial se sont penchés sur :

- Les dispositions relatives à la conservation du bien (traitement, désinfestation, restauration de l'édifice) ;

<sup>5</sup> Pour rappel, quand débuta la construction de la mosquée moderne, la majorité de la population souhaite que la mosquée historique soit conservée. Cette décision contraste avec les nombreuses destructions d'édifices religieux qui étaient et demeurent la règle dans presque tout le Fouta Djallon. Pour l'EPA, le caractère exceptionnel de cette initiative mérite l'appui des professionnels du patrimoine.

- La redéfinition des nouvelles fonctions de la mosquée historique.

Les compléments d'information fournis par l'équipe ont permis à chaque groupe de saisir les termes de références liés à sa tâche.

### ***3.3- Restitution et validation des différentes propositions***

Au terme d'une demi-journée de travail le mercredi 14 novembre, les deux groupes sont parvenus aux résultats ci-après. Ces derniers ont été exposés le lendemain lors d'une séance de restitution qui se tient dans l'entrée principale de la mosquée moderne :

- **Actions de conservation et de sauvegarde de la mosquée :**

#### ***Préserver les piliers et le plafond en bois***

Effectuer le **traitement curatif et préventif** des piliers (rongés par les termites) et du plafond en bois (dégradé par les chauves-souris) avant et pendant les travaux de réhabilitation.

- A cet effet, la collaboration avec le **service phytosanitaire de la Direction Préfectorale de l'Agriculture de Lélouma** est requise.

#### ***Réhabiliter l'édifice en protégeant notamment les murs en terre***

Cette intervention sera légère et discrète afin que les modifications maintiennent la forme du bien, son aspect actuel et réduisent au maximum l'utilisation de matériaux "étrangers" notamment au niveau des murs en terre.

- **La contribution de la Direction Préfectorale de l'urbanisme et de l'habitat** a été sollicitée afin de disposer d'un **devis estimatif** de la **réhabilitation** de l'édifice (Cf. : devis en annexe du rapport).

#### ***Conserver le savoir faire***

Au cours de la séance de restitution, des questions relatives au niveau de conservation des savoir-faire (techniques) et des matériaux ont trouvé leurs réponses.



*Séance de restitution des travaux, jeudi 15 novembre.  
Ismailou Baldé, 2012*



Le chaume (paille) se faisant très rare<sup>6</sup>, à titre conservatoire, il est envisagé de maintenir la toiture en tôles ondulées adoptée en 1959, année de la première intervention sur le bien ayant recouru à des techniques occidentales.

➤ En termes de savoir-faire, des **personnes ressources** existent, notamment à Garky, lieu situé dans la commune urbaine de **Lélouma**. L'artisan le plus qualifié (**Oury Bailo Garky Diallo, forgeron**) a été proposé pour intégrer le comité de gestion de la mosquée historique de Lélouma.

### ***Garantir la protection juridique du bien***

En parallèle avec les travaux des groupes, la mission a évoqué l'importance de la protection juridique du bien avec la mairie de Lélouma. Un document de travail consistant en un **projet d'arrêté municipal** a été remis aux responsables de la commune urbaine.

**Amadou Diallo, maire de la Commune Urbaine de Lélouma, a décidé que le document serait soumis pour discussion au conseil communal.**

➤ Lors de la **4<sup>ème</sup> session du conseil communal** en date du **26 décembre 2012**, les conseillers communaux ont **adopté l'arrêté protégeant la mosquée de Lélouma** (Cf.: l'arrêté en annexe du rapport).

#### **□ Futures activités dévolues à la mosquée historique de Lélouma :**

En raison de la proximité d'un lieu de culte de grande taille, moderne et fonctionnel, la mosquée historique doit disposer d'un usage spécifique et distinct. Cet usage consistera pour l'essentiel en l'accueil de certaines activités sociales, intellectuelles et spirituelles marquant le dynamisme d'une communauté islamique.

Cependant, de par sa nature, le lieu ne pourra être public comme une institution culturelle peut l'être – ou comme certaines églises peuvent l'être en Occident. En effet, est associé à la valeur du lieu un accès régulé en fonction de critères tels que l'âge et la piété. Les usages retenus par les fidèles sont les suivants :

- **Doudhal** : centre d'interprétation du Coran et d'étude de la théologie (tawhid, aqida), du droit ainsi que de la mystique (tassawouf, avec le wîrd tidiane) ainsi que les déclamations de cantiques religieux (diaroré).

---

<sup>6</sup> Nous ne disposons à ce stade d'aucune preuve biologique de la disparition progressive des espèces de chaume utilisées excluant le retour à cette couverture. Il semble que les interlocuteurs soulignent la grande pénibilité de sa collecte, de son transport et de son entretien comme arguments en faveur du recours à la tôle importée. Toutefois, dans un second temps et à moyen terme – une étude d'experts pourrait examiner les défis et avantages d'un recours à la couverture de chaume. Ces derniers seraient notamment au nombre de trois : l'aspect esthétique ( préservation de la « silhouette » authentique des mosquées historiques), l'aspect touristique et social ( possibilité d'organiser régulièrement un effort solennel facteur de cohésion entre habitants et ressortissants de Lélouma qui créerait un tourisme vers la localité), l'aspect artisanal (une notoriété accrue pour le bien patrimonial permettant de conserver le savoir-faire de la couverture de chaume traditionnel en voie de disparition au Fouta Djallon avec la disparition des cases.

- **Recherches et documentation** : lieu d'étude de livres manuscrits à valeur historique (*deftès* originaux, leur reproduction ou leur version numérisée). Des ouvrages documentant l'histoire religieuse de Lélouma, du Fouta Djalon, de la Guinée et de l'Afrique de l'Ouest s'y trouveront également en libre consultation. Cette section sera équipée en meubles pour une bibliothèque et offrira un accès à Internet<sup>7</sup>.

- **Education et animation culturelle** : le lieu et son usage par les habitants de Lélouma seront l'objet d'une animation notamment destinée aux jeunes publics. Un important travail avec les lieux d'enseignement islamique et laïc est requis, reposant sur une pédagogie novatrice – dans ce contexte – et des supports de communication à concevoir.

Cependant, la mosquée historique étant le réceptacle des valeurs de toute une communauté, il serait regrettable que la curiosité d'un grand nombre de personnes souhaitant visiter la petite mosquée ne puisse être satisfaite.

De plus, si la mosquée gagne en notoriété - notamment chez les touristes - il serait dommage de ne pas disposer d'un espace reproduisant l'essentiel de la dimension matérielle de la mosquée historique sans pour autant contrevenir aux règles et usages définis par les responsables de la mosquée.

A cet effet, l'équipe soumet à la Ligue Préfectorale de Lélouma et à l'EPA les suggestions suivantes :

### **Constituer un espace témoin d'accès public proche du périmètre de la mosquée**

On permettrait l'accès à une reproduction fidèle du carré historique de la mosquée devant le périmètre de la mosquée. Une muséographie moderne et innovante mettrait en valeur le bien de façon plus profane. Cet aménagement représenterait pour les touristes et les curieux la possibilité de s'approcher du lieu historique et de mieux comprendre sa valeur grâce à un discours pédagogique en langues occidentales.

Ce petit musée serait le réceptacle du tourisme culturel et pourrait bénéficier de ressources propres liées à la vente de cartes postales ou d'ouvrages. Il offrirait enfin l'avantage de respecter le « *spiritus loci* » (esprit du lieu) de la mosquée et de laisser son usage aux ayant droits ainsi qu'aux adeptes du tourisme religieux.

### **Mettre en place une animation culturelle**

Une animation culturelle est requise pour répondre aux attentes des divers segments de la population et des touristes. Après approbation du projet de musée par les autorités compétentes et les propriétaires des concessions voisines, le lieu pourrait se voir confier la fonction de gestion de la vie culturelle et religieuse au sein du périmètre religieux et sur son pourtour.

---

<sup>7</sup> Certains manuscrits numérisés seront partagés avec les curieux et chercheurs du monde entier au moyen des TIC.

Le succès de cette approche reposera sur un savoir-faire détenu tant par les professionnels du patrimoine que par ses praticiens dans des pays ou contextes culturels proches.

Cet effort supposera par ailleurs la formation de personnel compétent, et nous l'espérons, l'intégration du « lieu de mémoire » dans un parcours touristique couvrant le « pays de Lélouma » ou la préfecture du même nom, dont le potentiel touristique est important.

### ***Inclure le patrimoine dans les cursus scolaires***

Enfin, susciter l'insertion de l'histoire de la mosquée dans l'enseignement des écoles coraniques et laïques au travers de sorties pédagogiques, de visites d'études, de séances de sensibilisation dans les écoles, de l'édition de brochures spécialisées ainsi que de la formation des enseignants impliqués et des animateurs du centre.

## **4- MEMBRES DES STRUCTURES MISES EN PLACE**

L'assemblée des fidèles présents lors de la restitution a proposé une équipe de gestion des travaux de restauration et d'animation du bien composée comme suit :

### **- CONSEIL DE DIRECTION:**

#### **Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma**

- El Hadj Abdoulaye Diallo: Secrétaire préfectoral (décédé le 12 décembre 2012) et remplacé par son adjoint El Hadj Ibrahima Leysaré Diallo (nommé le 4 janvier 2013) ;
- El Hadj Mamadou Dian Diallo, vice-secrétaire Préfectoral.

#### **Commune Urbaine de Lélouma**

- Modi Amadou Diallo : maire

### **□ COMITÉ DE GESTION :**

#### **Ligue Islamique communale**

- Modi Ibrahima Donghal Diallo : Secrétaire communal

#### **Imam de la mosquée**

- Thierno Souleymane Dioulirdé Diallo, voisin de la mosquée et détenteur de ses clés

#### **Chef de quartier**

- El Hadj Amadou Niéniéhy Diallo : chef du quartier de Pétel

#### **Collège franco-arabe**

- El Hadj Abdoul Gadiri Barry : enseignant, responsable du hajj au sein de la Ligue Islamique Préfectorale et prédicateur lors de la prière du Vendredi

#### **Doudhal**

- El Hadj Abdourahmane Poyé Diallo : lettré enseignant, imam de Poyé

(quartier de la Commune Urbaine de Lélouma).

### **Artisan**

- Oury Baïlo Garki Diallo : menuisier détenteur du savoir-faire traditionnel, résidant dans la Commune Urbaine de Lélouma

### **Femme**

- Hadja Kadiatou Diallo : femme pieuse et influente membre du groupe de femmes âgées entretenant le périmètre religieux.

### **Jeune**

- Mamadou Mouctar Hansanhèrè Diallo : jeune homme pieux et influent parmi ses semblables.

### **Entrepreneur**

- Samba Baldé : gestionnaire d'un centre cyber et d'un bureau de transfert de fonds à Lélouma Pétel.

L'équipe adressera aux responsables des structures des suggestions résultant de l'expérience du fonctionnement d'institutions similaires en Afrique subsaharienne.

## **5- SENSIBILISATION DES COMMUNAUTES DE LA CAPITALE ADMINISTRATIVE DE LA REGION DE LABE AU PATRIMOINE**

Après divers échanges entre Mamadou Diallo et les responsables de la **Fondation Thierno Aliou Bhoubha Ndiyan<sup>8</sup> de Labé**, Ismaïlou Baldé a animé le 18 novembre 2012 au siège de ladite Fondation une conférence en poular sur le thème "*Les enjeux de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine du Fouta Djalon*".

La mission souhaitait diffuser largement les principes du patrimoine parmi les populations de la région à laquelle appartient Lélouma. C'est pourquoi le choix s'est porté sur un des principaux centres urbains du Fouta Djalon, Labé.

Il a rappelé les différentes formes de patrimoine (matériel et immatériel), leur état actuel de conservation au Fouta, son importance et surtout la contribution qu'il pourrait apporter au développement de cette région de la Guinée à fort potentiel touristique.

Le public comptait plus d'une centaine de personnes représentant les notabilités religieuses, les cadres, les talibés (élèves des différents doudhè), les sages et les responsables culturels de la région et de la Préfecture de Labé ainsi que le personnel du musée du Fouta Djalon.

---

<sup>8</sup> Ce doudhal ou centre d'enseignement est une Fondation dispensant, près de la mosquée, un enseignement islamique. Thierno Aliou Boubha Ndiyan (1840 — 1927) est un saint homme et lettré de Labé. La préparation de cette réunion est le fait d'Alhassane Mombéya Diallo pour la mission de l'EPA et d'El Hadj Ibrahima Kaba Bah ainsi qu'El Hadj Mohamed Badrou Bah pour le compte du doudhal. Nous les remercions pour leur précieux concours.

Très intéressée, l'assistance a souhaité la diversification et la vulgarisation d'initiatives semblables afin de parvenir à une meilleure exploitation des ressources patrimoniales du pays.

## **6- ROLES DE MM. BALDE ET DIALLO ET DE LEURS INSTITUTIONS DANS LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS**

Au vu de leurs emplois, de leurs centres d'intérêt et des mandats à eux confiés, les soussignés souhaitent appuyer la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma et les habitants de cette localité dans une démarche combinant mise en valeur du patrimoine et développement communautaire.

A cet effet, **ils souhaitent poursuivre** :

- La mise à disposition d'**assistance technique** pour restaurer et initier des activités d'animation de la mosquée ;
- La **conception de parcours touristiques** au sein de la préfecture de Lélouma ;
- La **mise en place d'une offre touristique** reposant sur le patrimoine et intégrant formation, entretien, promotion et création de valeur ;

Ils **sollicitent donc de l'EPA comme de la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma la confirmation d'une feuille de route** en vue d'une collaboration bénéfique pour des objectifs à court et long terme servant le patrimoine religieux et une prospérité accrue des fidèles.

## **7- RECOMMANDATIONS**

### ***7.1- Recommandations générales***

#### **A court terme**

- Assurer le suivi
  - de l'élaboration du plan de réaménagement de la mosquée historique (selon les indications de la mission) et du devis estimatif élaboré par les ingénieurs de la Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Lélouma;
  - de la mise en œuvre de l'arrêté communal de protection de la mosquée historique de Lélouma.
- Accompagner le fonctionnement des instances mises en place (Conseil de direction et comité de gestion) en vue de la restauration et de l'utilisation envisagées;
- Mettre en place de façon urgente un mécanisme de mobilisation de fonds permettant l'exécution du projet tant attendu par les populations ;

## **A moyen terme**

Etudier la possibilité de mettre en réseau cette mosquée réhabilitée avec tous les sites religieux, historiques et naturels de la préfecture de Lélouma afin d'accroître l'intérêt touristique pour la destination ;

## **A long terme**

Multiplier les actions de sensibilisation et de réalisation de projets pilotes, de réhabilitation ou de viabilisation en vue d'une mise en valeur du riche potentiel patrimonial du Fouta Djalon<sup>9</sup>.

### **7.2- Recommandations particulières**

#### **Ecole du Patrimoine Africain (EPA)**

- Compléter l'adoption de l'arrêté communal par une formation des chargés de sa mise en œuvre ;
- Accompagner la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma dans la réhabilitation du bien en proposant des offres d'animation lors de formations *in situ*.

#### **Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat**

- Production d'un plan d'occupation de la mosquée et de ses alentours par le cadastre avec implication des voisins et ayants droit pour clarifier les droits d'usage et astreintes
- Proposition d'un devis estimatif pour la réhabilitation incluant les travaux de réfection des poutres (Cf: annexes).

#### **Ligues Islamiques (Communale et Préfectorale)**

- Sensibiliser les fidèles de la commune urbaine de Lélouma et de la préfecture sur la démarche patrimoniale en cours et ses bienfaits escomptés ;
- Concevoir un argumentaire islamique en poular et en arabe sur le bien fondé de la conservation du patrimoine (*turath*) ;
- Informer les ressortissants, les consulter et solliciter leur financement.

#### **Commune Urbaine de Lélouma**

- Adoption, diffusion et traduction de l'arrêté en poular ;
- Initier avec les chefs de quartier le recensement des biens culturels méritant protection
- Informer les ressortissants, les consulter et solliciter leur financement.

---

<sup>9</sup> Le cas de la mosquée de Kébaly (Dalaba) en est une belle illustration <http://www.aminata.com/kebaly-une-des-plus-vieilles-mosquees-du-foutah/#.URa5jR0sAvw>

## **REMERCIEMENTS :**

Les soussignés remercient M. Baba Keita, directeur de l'école du Patrimoine Africain, sans lequel cette mission n'aurait pu avoir lieu. Ils sont reconnaissants à la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma de l'accueil réservé.

Les populations et les fidèles de Lélouma ont également comblé la mission de leur disponibilité. Quelles en soient remerciées tout en acceptant nos excuses de ne pas pouvoir citer tous ceux auxquels nous sommes reconnaissants.

Enfin, M. Mamadou Diallo souhaite rendre hommage aux efforts en faveur du patrimoine initiés par le premier secrétaire de la Ligue Islamique Préfectorale de Lélouma, feu El Hadj Alpha Mamadou Diallo Lélouma (1909-2002) dans les années 1970. Il le remercie de la confiance témoignée voici douze ans en lui demandant de poursuivre ses efforts.

### **Conakry :**

- M. Camara Mamadi Koba, Directeur du Patrimoine Culturel
- Mme Seck Kadé, Directrice Générale du Musée national
- M. Maladho Siddy Baldé, Historien
- Alpha Hafidou Sow et Diénabou Diallo pour l'hébergement de M. Mamadou Diallo
- Alhassane Lélouma Diallo pour son soutien logistique et moral à la mission

### **Mamou :**

- El Hadj Thierno Mamadou Barry, inspecteur, Ligue Islamique de Mamou
- El Hadj Alhousseini Barry, notable resident à Almamiya

### **Dara Labé:**

- El Hadj Karamoko Yaya Barry, imam de Fello Bantan

### **Labé :**

- Professeur Bonata Dieng, membre du Conseil National de la Transition
- Hadja Koumanthio Zeinab Diallo, Directrice du Musée du Fouta Djallon
- El Hadj Ibrahima Kaba Bah, membre, Fondation Thierno Aliou Bhoubha Ndiyan
- Thierno Mamadou Badrou Bah, imam, mosquée Karamoko Alpha mo Labé
- El Hadj Mountaga Bah, président, Fondation Thierno Aliou Bhoubha Ndiyan
- M. Alhassane Mombéya Diallo, talibé (étudiant d'un doudhal de Labé)

### **Lélouma :**

- M. Samba Héry Camara, Préfet de Lélouma
- Feu El Hadj Abdoulaye Diallo dit « El Hadj Baba Gallé Poyé », Secrétaire Préfectoral, Ligue Islamique de Lélouma
- Thierno Souleymane Dioulirdé Diallo, imam de la mosquée de Lélouma
- M. Amadou Diallo, maire de la Commune Urbaine de Lélouma et ses adjoints MM. Daouda Baldé et Sadou Bah.
- El Hadj Amadou Niéniéhy Diallo : chef du quartier de Pétel
- M. Mamadou Saliou Diallo, directeur, Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- El Hadj Abdoul Gadri Barry, enseignant, collège franco-arabe de Lélouma
- El Hadj Abdourahmane Poyé Diallo, imam de Poyé

- Thierno Oury Bah Kénéry, personnalité religieuse de la Commune Urbaine de Lélouma
  - Famille de « feu Yaya Diallo » pour leur hospitalité envers M. Ismailou Baldé
  - Hadja Hawa Bari Timbi Madina, Aïssatou Silla Diallo et Alseyeni Lélouma Diallo au Gallé pour leur attention de tous les instants, leur soutien logistique et leurs conseils.
- Alpha Oumar Diallo, chauffeur, pour son précieux concours logistique

## **ANNEXES**

1. Clichés de mosquées du Fouta Djallon
2. Plan de la mosquée historique de Lélouma, Françoise Doutreuwe
3. Arrêté municipal de protection de la Mosquée historique de Lélouma
4. Plan de la mosquée historique de Lélouma, Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat
5. Devis estimatif des travaux de réhabilitation de la mosquée historique de Lélouma, Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat

### **NOTE EXPLICATIVE DES CLICHÉS DE MOSQUÉES DU FOUTA DJALON**

- Mosquée de Timbo, construite par Karamoko Alpha mo Timbo vers 1727 dans la capitale de la confédération théocratique du Fouta Djallon.
- Mosquée de Dinguiraye, construite par El Hadj Oumar Tall (1794-1867) vers 1854. Restauration (controversée) entreprise pendant les années 1990.
- Mosquée rurale d'un doudhal réputé pour son enseignement islamique situé à Madina Nianou, Préfecture de Koumba, région administrative de Labé.
- Mosquée de Labé, construite par Karamoko Alpha mo Labé (1692-1772) en 1755/6 alors qu'il fondait la capitale du diwal (province) de Labé. Cliché de G. Labitte, IFAN, 1942.

Note : les mosquées photographiées dans les centres urbains du Fouta Djallon n'existent plus sous cette forme.



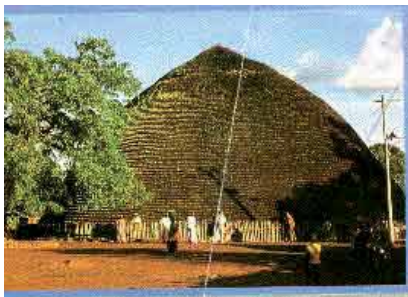
# Annexes

- 1- Modèles des mosquées anciennes du Fouta Djallon
- 2- Plan de la mosquée historique de Lélouma (Etat de lieux de Françoise DOUTREUWE, 2008)
- 3- Plan de la mosquée historique de Lélouma (Etat de lieux de la Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Lélouma, avril 2013)
- 4- Plan de la mosquée historique de Lélouma (Proposition de réaménagement de la Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Lélouma, avril 2013)
- 5- Arrêté municipal de protection de la mosquée historique de Lélouma
- 6- Devis estimatif de réalisation des travaux de réhabilitation de la mosquée historique de Lélouma

## MODELE DES MOSQUEES ANCIENNES DU FOUTA DJALLON



Ancienne mosquée de Timbo



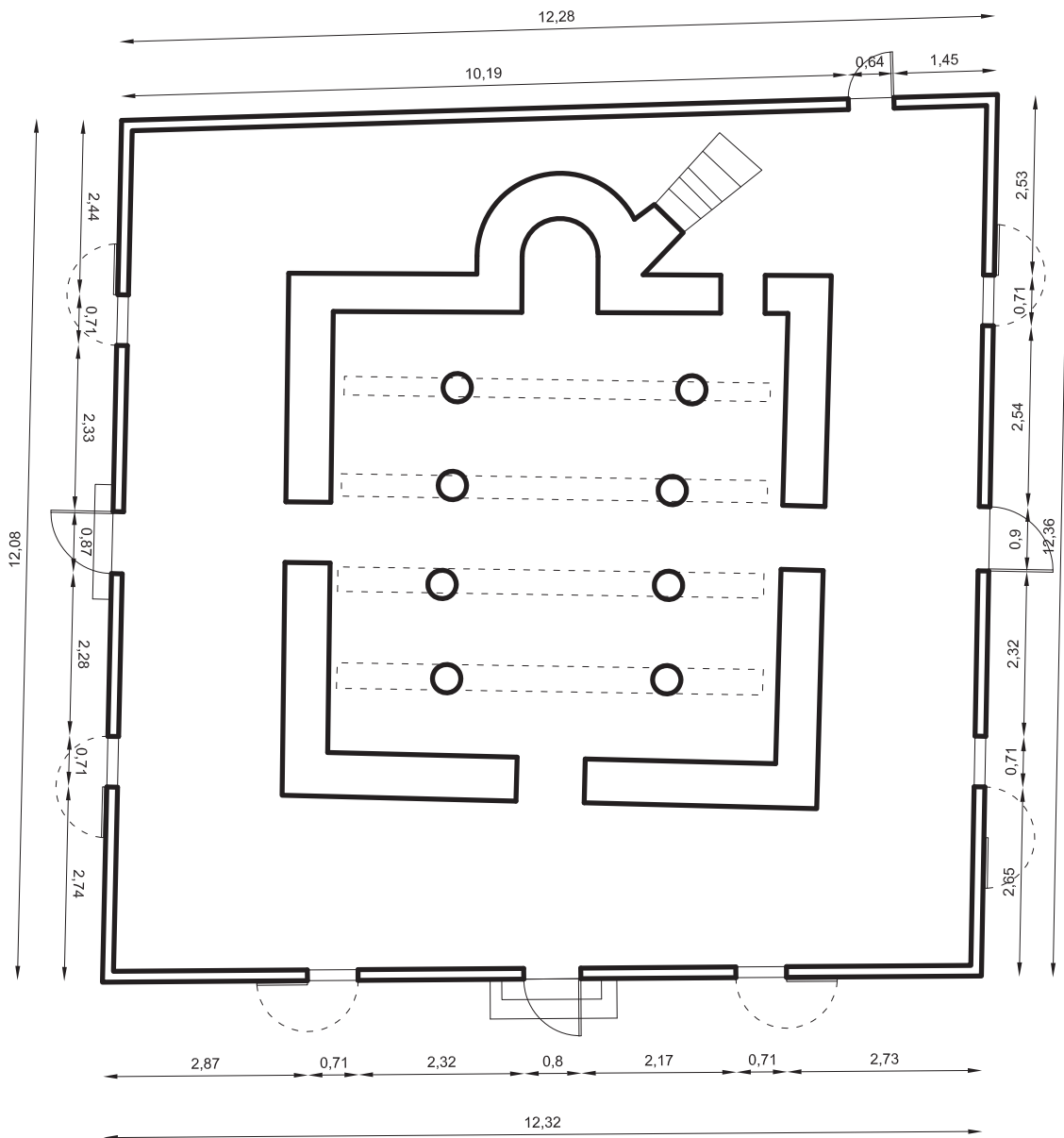
Mosquée Alhaji Umar Tall, Dingiraawi



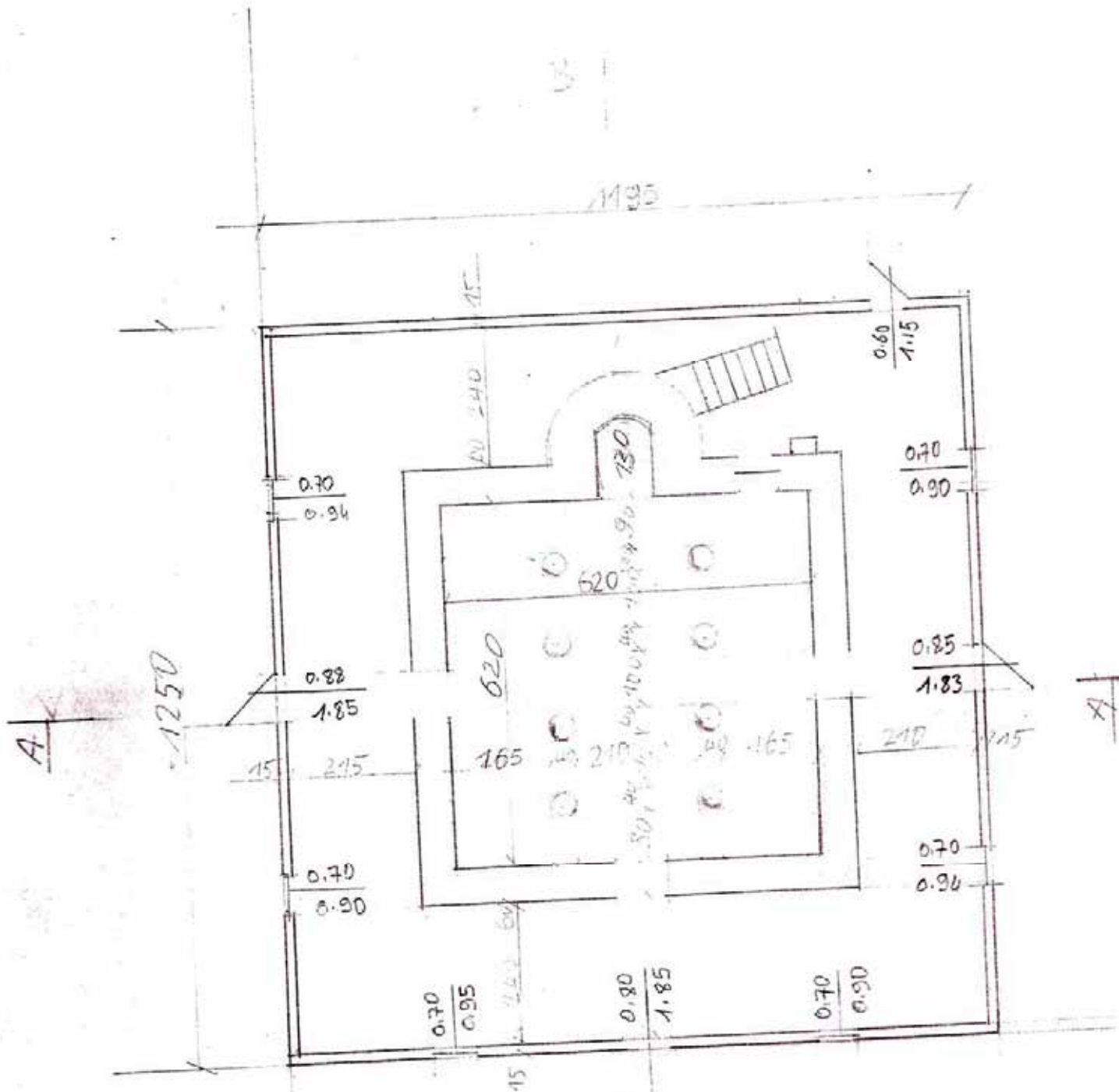
Mosquée Madina-Niannu, Kubiya



Mosquée de Labé, Labitte, 1942.



# Ancienne Mosquée de Lélouma

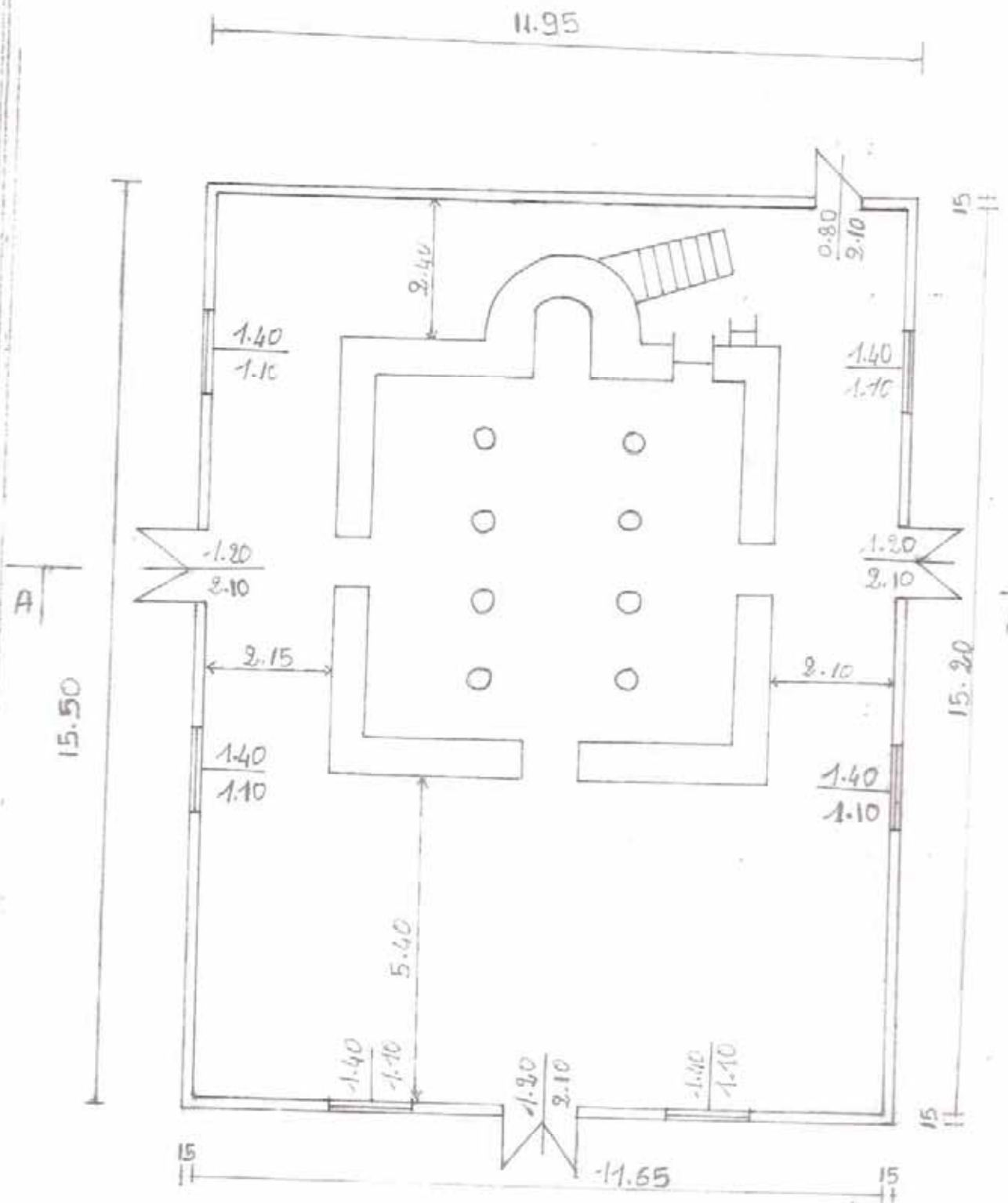


Le 02/03/2013

*[Signature]*

Ech: 1/100

# Nouvelle Mosquée de Lelouma



VUE EN PLAN Ech: 1/100<sup>ème</sup>

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**Travail – Justice – Solidarité**  
**Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation**  
**Région Administrative de Labé**  
**Préfecture de Lélouma**  
**Commune Urbaine de Lélouma**

**ARRETE MUNICIPAL**

Année 2012 N° ...*27*.../...*12*.../...*2012*

**PORTANT CLASSEMENT DE LA MOSQUEE ..... DE LELOUMA PETEL SUR LA LISTE  
DES BIENS CULTURELS DE LA COMMUNE**

***Le Maire de la Commune de Lélouma:***

- Vu : la constitution de la République de Guinée du 23 décembre 1990, révisée par le décret D/2002/48/PRG/SGG du 15 mai 2002, promulguant la loi constitutionnelle adoptée par référendum du 11 novembre 2001, en son article 19, aliéna 3;
- Vu : la loi portant code des collectivités locales en République de Guinée du 26 mars 2006 en Son Article 286, aliéna 35;
- Vu : les ordonnances N° 045/PRG/87 et N° 022/PRG/89 portant code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, article 45 ;
- Vu : le décret N° D/93/056/PRG/SGG/93 du 6 avril 1993 portant déclaration de politique de Jeunesse, de culture et des sports ;
- Vu : le décret N°93/021/PRG/SGG du 18 février 1993 portant attribution et organisation de la direction général du musée national.
- Vu : le rapport résumant les décisions du conseil communal en sa session extraordinaire *24.12.2012.*

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** le conseil communal de la commune urbaine de Lélouma reconnaît l'importance du patrimoine culturel et le rôle que celui-ci pourrait jouer dans le développement socio-économique de cette localité ;

**Article 2 :** la mosquée de Lélouma (Petel) est classée dans le patrimoine culturel communal de Lélouma ;

**Article 3 :** la mosquée de Lélouma (Petel) comprend : les édifices de l'ancienne et de la nouvelle mosquée (formes architecturales, décors, ...), la cours (Thianhè), les pratiques socio-culturelles, les savoir-faires y liées,... (définir nommément tous les éléments constitutifs du bien) ;

**Article 4 :** la gestion de ce bien est assuré par un comité de gestion toutes les parties prenantes (autorités, familles (dammè), collège des imams, ligue islamique, associations religieuses, personnes ressources ;

**Article 5 :** le comité de gestion a pour mission la coordination et le suivi de toutes les activités à réaliser sur la mosquée. Il veille à l'application des **mesures** conservatoires ;

Article 6 : l'usage, l'entretien et la maintenance de ce bien est soumis aux prescriptions relatives à ce classement, notamment l'interdiction de le démolir et d'y apporter des modifications notoires de nature à le dénaturer (défigurer) ;

Article 7 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures. Il sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Lélouma, le .....26.....décembre.....2012.....



le Maire

Amadou Diallo

**DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE  
L'ANCIENNE MOSQUEE DE LELOUMA**

N°	DESIGNATION	U	QUANTITE	P. Unitaire (GNF)	MONTANT (GNF)
1	Dépose portes	m <sup>2</sup>	5,13	7 800	40 014
2	Dépose fenêtres	m <sup>2</sup>	3,95	7 800	30 810
3	Décapage chape	m <sup>2</sup>	127,62	2 200	280 764
4	Dépose toiture en tôles	m <sup>2</sup>	196,35	8 950	1 757 333
5	Dépose plafond	m <sup>2</sup>	89,18	2 800	249 704
6	Démolition mûr	m <sup>2</sup>	98,32	7 500	737 400
7	Fouille	m <sup>3</sup>	2,87	70 000	200 900
8	Béton de fondation	m <sup>3</sup>	3,23	800 000	2 584 000
9	Longrine	m <sup>3</sup>	2,20	1 350 000	2 970 000
10	Mûr en agglos de 15cm	m <sup>2</sup>	133,67	80 000	10 693 600
11	Endouille sur mûrs et soubassement	m <sup>2</sup>	278,87	30 000	8 366 100
12	Poteaux	m <sup>3</sup>	1,04	1 350 000	1 404 000
13	Linteaux	m <sup>3</sup>	0,50	1 350 000	675 000
14	Chaînage	m <sup>3</sup>	1,65	1 350 000	2 227 500
15	Couverture en tôles ordinaires sur charpente en bois y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	240,8	95 000	22 876 000
16	Plafond en isorel sous ossature en bois y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	127,86	100 000	12 786 000
17	Carreaux sol	m <sup>3</sup>	166	110 000	18 260 000
18	Carreaux plinthes	ml	56	24000	1 344 000
19	Portes extérieurs métallique	m <sup>2</sup>	9,24	398 000	3 677 520
20	Fenêtres vitrées cadres en alu	m <sup>2</sup>	9,24	980 000	9 055 200
21	Grilles de protection des fenêtres	m <sup>2</sup>	9,24	348 000	3 215 520
22	Chaux sur mûrs	m <sup>2</sup>	250,40	3000	751 200
23	Fom sur mûr	m <sup>2</sup>	250,40	6500	1 627 600



24	Glucéro sur menuiserie	m <sup>2</sup>	36,96	12000	443 520
<b>Total</b>					<b>106 253 685</b>

Arrêté le présent devis estimatifs des travaux à la somme : cent six millions deux cent cinquante trois mille six cent quatre vingt cinq **(106 253 685)** francs guinéens.

Lélouma le 18/04/2013

Calculé par l'ingénieur



**Mamadou Diouldé Baldé**